

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 2020 à 19h, sous la présidence de Mme Béatrice MARTIN, Maire.

Présents : DEFFAISSE Yves - DEFFAISSE Jean-Michel - JUVENETON Pierre - MARTIN Béatrice - VIRET Loïc - XUEREF Anne-France

Pouvoir de : HARINCK Philippe à VIRET Loïc

Excusés : BOS Sébastien - HARINCK Philippe - LANTHEAUME Olivier - THOURIGNY Carole

Secrétaire de séance : DEFFAISSE Jean-Michel

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/01/2020** : adopté à l'unanimité

En début du Conseil, M Bricheux, architecte du Patrimoine, présente le diagnostic sanitaire de l'église Saint Pierre de Gigors. Les travaux sont colossaux à l'échelle de notre commune, ils sont priorisés selon les risques de dégradation, et ils feront l'objet de plusieurs tranches. La phase 1 comporte la réfection et le désamiantage des toitures, la consolidation de la voûte de la nef pour un estimatif de 406 400 € HT. Les façades extérieures, l'aménagement de l'accès PMR et la reprise de l'éclairage extérieur représentent la phase 2, pour un coût estimé à 259 900€ HT. La phase 3, évaluée à 173 000€ HT, comprend les parements intérieurs, les sols et le mobilier. L'ensemble de ces travaux peut bénéficier de subventions, les élus devront mener des démarches auprès des partenaires financeurs : le Département, la Région, l'Etat et les fondations. Mme la Maire remercie M Bricheux pour sa présentation et ouvre la séance du conseil municipal à 20h10.

### DELIBERATIONS

#### 1 -Comptes administratifs 2019

Les comptes 2019 du budget général (M14) et du budget eau-assainissement (M49) sont présentés aux élus.

Budget Commune M14 - Sur le budget général, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 34 811,18€ en investissement (dépenses réalisées : 35 242,13€ et recettes réalisées : 70 053,31€) et de 67 342,58€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 122 408,68€ et recettes réalisées : 189 751,26€). Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

Budget Eau-Assainissement M49 - Sur le budget eau et assainissement, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 51 037,14€ en investissement (dépenses réalisées : 22 182,15€ et recettes réalisées : 73 219,29€) et de 18 222,43€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 79 692,14€ HT et recettes réalisées 97914,57 HT Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

#### 2 - Affectation des résultats en M14

Budget Commune M14 - Le résultat de fonctionnement du budget de la Commune M14 s'élève à 67 342,58€. Il est proposé de le répartir comme suit : 24 000€ affecté en investissement, et 43 342,58€ en résultat de fonctionnement reporté. Adopté par 7 voix

Budget Eau-Assainissement M49 - Le résultat d'exploitation du budget Eau-Assainissement s'élève à 18 222,43€. Il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat en exploitation reporté. Adopté par 7 voix

#### 3 - Comptes de gestion de 2019

La conformité des écritures est constatée dans les comptes de gestion de la Trésorerie sur les budgets M14 et M49 qui sont présentés. Adopté par 7 voix

#### 4 - Budgets Primitifs 2020

Le budget général primitif 2020 s'équilibre à 153 882,58€ en fonctionnement, et à 104 803,57€ en investissement. Adopté par 7 voix.

Quant au budget Eau-Assainissement primitif 2020, il s'équilibre à 69 428,04€ HT en exploitation et à 112 986,59€ HT en investissement. Adopté par 7 voix.

## **5 – Taux des impôts 2020**

Mme la Maire rappelle que les taux communaux des impôts n'ont pas évolué depuis 2004 bien que la contribution des administrés ait progressé régulièrement. Sans prétendre rattraper l'évolution de l'inflation elle met au débat une éventuelle augmentation des impôts pour générer un produit supplémentaire dans le budget de la commune. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de modifier uniquement le taux du foncier bâti. Les taux communaux appliqués en 2020 seront : taxe d'habitation 7.03%, taxe foncière bâtie 8.20% ; taxe foncière non bâtie 70.74%. Adopté par 7 voix

## **6 – Modification simplifiée n° 1 du PLU**

Mme la Maire rappelle que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigors et Lozeron a été engagée par arrêté du Président de la Communauté de Communes (compétence PLU) en date du 23/07/2019 pour intégrer les dispositions des lois ALUR et Macron. Il s'agit d'une part, de supprimer le pastillage en zone A et N en permettant les extensions et annexes des habitations existantes dans ces mêmes zones, et d'autre part, d'identifier les activités économiques et artisanales existantes pour délimiter des STECAL. Une réunion publique présentant les évolutions du PLU a eu lieu le 22/11/2019. Le dossier présenté en CDPENAF le 12/12/2019 a nécessité des ajustements pour tenir compte des avis préconisés, et l'enquête publique s'est déroulée du 23/12/2019 au 13/01/2020. Aucune observation n'a été portée sur le registre de l'enquête. Le projet a recueilli un avis favorable de la conférence des maires du 11/02/2020 à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Après avoir exposé le dossier, Mme la Maire soumet au vote le projet de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Gigors et Lozeron. Adopté par 7 voix

## **7 – PLUi : Diagnostic et état initial de l'environnement**

Mme la Maire rappelle les différentes étapes qui jalonnent la démarche d'élaboration du PLUi. Elle revient sur les diverses réunions de travail, sur l'implication des élus du territoire ; et sur la décision de la conférence des maires de la CCVD de retirer la carte du potentiel agricole. Sur l'état initial de l'environnement, des erreurs et des oublis manifestent ont été relevés. Quant au diagnostic agricole mené à l'échelle communale, le groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs a listé de nombreuses anomalies. Après débat, les élus décident de donner un avis favorable au diagnostic du PLUi sous réserve que les remarques transmises soient prises en compte, et que les erreurs soulevées soient corrigées tant pour l'état initial de l'environnement que pour le diagnostic agricole. Adopté par 7 voix

## **INFORMATIONS**

Les traditionnels comptages nocturnes de faune sauvage auront lieu dans les semaines à venir en soirée des lundis et mercredis. Les services de l'Etat nous informent d'une nouvelle attaque de loup sur 2 veaux début février à Charchauve. Au niveau de la voirie, les travaux au carrefour de la RD732 et du chemin de Micallet devraient se dérouler sous huitaine. MM Deffaisse évoquent la réunion du 14/02 avec les représentantes du service de l'eau du Département et les élus de Beaufort/Gervanne, concernant la révision de la convention de rejet des eaux usées de l'antenne de Lozeron. Afin de régulariser la situation, de nouvelles modifications sont proposées, et pour dresser un état des lieux, le service de l'eau du Département incite les communes à engager un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du bassin. Le compte-rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 18/02 est présenté par M Viret. Pour ce qui est du schéma directeur d'eau potable, la réunion du 19/02, en présence du bureau d'études et du Département, a permis de planifier les dates à venir avec notamment une nouvelle journée de terrain le 10/03, puis des opérations de sectorisation en semaine 12 (les abonnés impactés par des coupures seront informés). Parmi les dates à venir, le budget du SIVOS sera à l'ordre du jour de la réunion du 24/02, et le conseil d'école de Beaufort/G se tiendra le 10/03. Afin d'organiser la tenue des scrutins des 15 et 22/03/2020, les élus sont invités à compléter les tableaux de présence correspondants. Enfin, Mme la Maire remercie chaleureusement les élus du conseil pour leur implication et leur engagement durant ces 6 années de mandat.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire, Jean-Michel DEFFAISSE

La Maire, MARTIN Béatrice

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 2020 à 19h, sous la présidence de Mme Béatrice MARTIN, Maire.

Présents : DEFFAISSE Yves - DEFFAISSE Jean-Michel - JUVENETON Pierre - MARTIN Béatrice - VIRET Loïc - XUEREF Anne-France

Pouvoir de : HARINCK Philippe à VIRET Loïc

Excusés : BOS Sébastien - HARINCK Philippe - LANTHEAUME Olivier - THOURIGNY Carole

Secrétaire de séance : DEFFAISSE Jean-Michel

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/01/2020** : adopté à l'unanimité

En début du Conseil, M Bricheux, architecte du Patrimoine, présente le diagnostic sanitaire de l'église Saint Pierre de Gigors. Les travaux sont colossaux à l'échelle de notre commune, ils sont priorisés selon les risques de dégradation, et ils feront l'objet de plusieurs tranches. La phase 1 comporte la réfection et le désamiantage des toitures, la consolidation de la voûte de la nef pour un estimatif de 406 400 € HT. Les façades extérieures, l'aménagement de l'accès PMR et la reprise de l'éclairage extérieur représentent la phase 2, pour un coût estimé à 259 900€ HT. La phase 3, évaluée à 173 000€ HT, comprend les parements intérieurs, les sols et le mobilier. L'ensemble de ces travaux peut bénéficier de subventions, les élus devront mener des démarches auprès des partenaires financeurs : le Département, la Région, l'Etat et les fondations. Mme la Maire remercie M Bricheux pour sa présentation et ouvre la séance du conseil municipal à 20h10.

### DELIBERATIONS

#### 1 -Comptes administratifs 2019

Les comptes 2019 du budget général (M14) et du budget eau-assainissement (M49) sont présentés aux élus.

Budget Commune M14 - Sur le budget général, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 34 811,18€ en investissement (dépenses réalisées : 35 242,13€ et recettes réalisées : 70 053,31€) et de 67 342,58€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 122 408,68€ et recettes réalisées : 189 751,26€). Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

Budget Eau-Assainissement M49 - Sur le budget eau et assainissement, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 51 037,14€ en investissement (dépenses réalisées : 22 182,15€ et recettes réalisées : 73 219,29€) et de 18 222,43€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 79 692,14€ HT et recettes réalisées 97914,57 HT Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

#### 2 - Affectation des résultats en M14

Budget Commune M14 - Le résultat de fonctionnement du budget de la Commune M14 s'élève à 67 342,58€. Il est proposé de le répartir comme suit : 24 000€ affecté en investissement, et 43 342,58€ en résultat de fonctionnement reporté. Adopté par 7 voix

Budget Eau-Assainissement M49 - Le résultat d'exploitation du budget Eau-Assainissement s'élève à 18 222,43€. Il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat en exploitation reporté. Adopté par 7 voix

#### 3 - Comptes de gestion de 2019

La conformité des écritures est constatée dans les comptes de gestion de la Trésorerie sur les budgets M14 et M49 qui sont présentés. Adopté par 7 voix

#### 4 - Budgets Primitifs 2020

Le budget général primitif 2020 s'équilibre à 153 882,58€ en fonctionnement, et à 104 803,57€ en investissement. Adopté par 7 voix.

Quant au budget Eau-Assainissement primitif 2020, il s'équilibre à 69 428,04€ HT en exploitation et à 112 986,59€ HT en investissement. Adopté par 7 voix.

## **5 – Taux des impôts 2020**

Mme la Maire rappelle que les taux communaux des impôts n'ont pas évolué depuis 2004 bien que la contribution des administrés ait progressé régulièrement. Sans prétendre rattraper l'évolution de l'inflation elle met au débat une éventuelle augmentation des impôts pour générer un produit supplémentaire dans le budget de la commune. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de modifier uniquement le taux du foncier bâti. Les taux communaux appliqués en 2020 seront : taxe d'habitation 7.03%, taxe foncière bâtie 8.20% ; taxe foncière non bâtie 70.74%. Adopté par 7 voix

## **6 – Modification simplifiée n° 1 du PLU**

Mme la Maire rappelle que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigors et Lozeron a été engagée par arrêté du Président de la Communauté de Communes (compétence PLU) en date du 23/07/2019 pour intégrer les dispositions des lois ALUR et Macron. Il s'agit d'une part, de supprimer le pastillage en zone A et N en permettant les extensions et annexes des habitations existantes dans ces mêmes zones, et d'autre part, d'identifier les activités économiques et artisanales existantes pour délimiter des STECAL. Une réunion publique présentant les évolutions du PLU a eu lieu le 22/11/2019. Le dossier présenté en CDPENAF le 12/12/2019 a nécessité des ajustements pour tenir compte des avis préconisés, et l'enquête publique s'est déroulée du 23/12/2019 au 13/01/2020. Aucune observation n'a été portée sur le registre de l'enquête. Le projet a recueilli un avis favorable de la conférence des maires du 11/02/2020 à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Après avoir exposé le dossier, Mme la Maire soumet au vote le projet de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Gigors et Lozeron. Adopté par 7 voix

## **7 – PLUi : Diagnostic et état initial de l'environnement**

Mme la Maire rappelle les différentes étapes qui jalonnent la démarche d'élaboration du PLUi. Elle revient sur les diverses réunions de travail, sur l'implication des élus du territoire ; et sur la décision de la conférence des maires de la CCVD de retirer la carte du potentiel agricole. Sur l'état initial de l'environnement, des erreurs et des oublis manifestent ont été relevés. Quant au diagnostic agricole mené à l'échelle communale, le groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs a listé de nombreuses anomalies. Après débat, les élus décident de donner un avis favorable au diagnostic du PLUi sous réserve que les remarques transmises soient prises en compte, et que les erreurs soulevées soient corrigées tant pour l'état initial de l'environnement que pour le diagnostic agricole. Adopté par 7 voix

## **INFORMATIONS**

Les traditionnels comptages nocturnes de faune sauvage auront lieu dans les semaines à venir en soirée des lundis et mercredis. Les services de l'Etat nous informent d'une nouvelle attaque de loup sur 2 veaux début février à Charchauve. Au niveau de la voirie, les travaux au carrefour de la RD732 et du chemin de Micallet devraient se dérouler sous huitaine. MM Deffaisse évoquent la réunion du 14/02 avec les représentantes du service de l'eau du Département et les élus de Beaufort/Gervanne, concernant la révision de la convention de rejet des eaux usées de l'antenne de Lozeron. Afin de régulariser la situation, de nouvelles modifications sont proposées, et pour dresser un état des lieux, le service de l'eau du Département incite les communes à engager un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du bassin. Le compte-rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 18/02 est présenté par M Viret. Pour ce qui est du schéma directeur d'eau potable, la réunion du 19/02, en présence du bureau d'études et du Département, a permis de planifier les dates à venir avec notamment une nouvelle journée de terrain le 10/03, puis des opérations de sectorisation en semaine 12 (les abonnés impactés par des coupures seront informés). Parmi les dates à venir, le budget du SIVOS sera à l'ordre du jour de la réunion du 24/02, et le conseil d'école de Beaufort/G se tiendra le 10/03. Afin d'organiser la tenue des scrutins des 15 et 22/03/2020, les élus sont invités à compléter les tableaux de présence correspondants. Enfin, Mme la Maire remercie chaleureusement les élus du conseil pour leur implication et leur engagement durant ces 6 années de mandat.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire, Jean-Michel DEFFAISSE

La Maire, MARTIN Béatrice

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 2020 à 19h, sous la présidence de Mme Béatrice MARTIN, Maire.

Présents : DEFFAISSE Yves - DEFFAISSE Jean-Michel - JUVENETON Pierre - MARTIN Béatrice - VIRET Loïc - XUEREF Anne-France

Pouvoir de : HARINCK Philippe à VIRET Loïc

Excusés : BOS Sébastien - HARINCK Philippe - LANTHEAUME Olivier - THOURIGNY Carole

Secrétaire de séance : DEFFAISSE Jean-Michel

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/01/2020** : adopté à l'unanimité

En début du Conseil, M Bricheux, architecte du Patrimoine, présente le diagnostic sanitaire de l'église Saint Pierre de Gigors. Les travaux sont colossaux à l'échelle de notre commune, ils sont priorisés selon les risques de dégradation, et ils feront l'objet de plusieurs tranches. La phase 1 comporte la réfection et le désamiantage des toitures, la consolidation de la voûte de la nef pour un estimatif de 406 400 € HT. Les façades extérieures, l'aménagement de l'accès PMR et la reprise de l'éclairage extérieur représentent la phase 2, pour un coût estimé à 259 900€ HT. La phase 3, évaluée à 173 000€ HT, comprend les parements intérieurs, les sols et le mobilier. L'ensemble de ces travaux peut bénéficier de subventions, les élus devront mener des démarches auprès des partenaires financeurs : le Département, la Région, l'Etat et les fondations. Mme la Maire remercie M Bricheux pour sa présentation et ouvre la séance du conseil municipal à 20h10.

### DELIBERATIONS

#### 1 -Comptes administratifs 2019

Les comptes 2019 du budget général (M14) et du budget eau-assainissement (M49) sont présentés aux élus.

Budget Commune M14 - Sur le budget général, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 34 811,18€ en investissement (dépenses réalisées : 35 242,13€ et recettes réalisées : 70 053,31€) et de 67 342,58€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 122 408,68€ et recettes réalisées : 189 751,26€). Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

Budget Eau-Assainissement M49 - Sur le budget eau et assainissement, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 51 037,14€ en investissement (dépenses réalisées : 22 182,15€ et recettes réalisées : 73 219,29€) et de 18 222,43€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 79 692,14€ HT et recettes réalisées 97914,57 HT Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

#### 2 - Affectation des résultats en M14

Budget Commune M14 - Le résultat de fonctionnement du budget de la Commune M14 s'élève à 67 342,58€. Il est proposé de le répartir comme suit : 24 000€ affecté en investissement, et 43 342,58€ en résultat de fonctionnement reporté. Adopté par 7 voix

Budget Eau-Assainissement M49 - Le résultat d'exploitation du budget Eau-Assainissement s'élève à 18 222,43€. Il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat en exploitation reporté. Adopté par 7 voix

#### 3 - Comptes de gestion de 2019

La conformité des écritures est constatée dans les comptes de gestion de la Trésorerie sur les budgets M14 et M49 qui sont présentés. Adopté par 7 voix

#### 4 - Budgets Primitifs 2020

Le budget général primitif 2020 s'équilibre à 153 882,58€ en fonctionnement, et à 104 803,57€ en investissement. Adopté par 7 voix.

Quant au budget Eau-Assainissement primitif 2020, il s'équilibre à 69 428,04€ HT en exploitation et à 112 986,59€ HT en investissement. Adopté par 7 voix.

## **5 – Taux des impôts 2020**

Mme la Maire rappelle que les taux communaux des impôts n'ont pas évolué depuis 2004 bien que la contribution des administrés ait progressé régulièrement. Sans prétendre rattraper l'évolution de l'inflation elle met au débat une éventuelle augmentation des impôts pour générer un produit supplémentaire dans le budget de la commune. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de modifier uniquement le taux du foncier bâti. Les taux communaux appliqués en 2020 seront : taxe d'habitation 7.03%, taxe foncière bâtie 8.20% ; taxe foncière non bâtie 70.74%. Adopté par 7 voix

## **6 – Modification simplifiée n° 1 du PLU**

Mme la Maire rappelle que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigors et Lozeron a été engagée par arrêté du Président de la Communauté de Communes (compétence PLU) en date du 23/07/2019 pour intégrer les dispositions des lois ALUR et Macron. Il s'agit d'une part, de supprimer le pastillage en zone A et N en permettant les extensions et annexes des habitations existantes dans ces mêmes zones, et d'autre part, d'identifier les activités économiques et artisanales existantes pour délimiter des STECAL. Une réunion publique présentant les évolutions du PLU a eu lieu le 22/11/2019. Le dossier présenté en CDPENAF le 12/12/2019 a nécessité des ajustements pour tenir compte des avis préconisés, et l'enquête publique s'est déroulée du 23/12/2019 au 13/01/2020. Aucune observation n'a été portée sur le registre de l'enquête. Le projet a recueilli un avis favorable de la conférence des maires du 11/02/2020 à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Après avoir exposé le dossier, Mme la Maire soumet au vote le projet de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Gigors et Lozeron. Adopté par 7 voix

## **7 – PLUi : Diagnostic et état initial de l'environnement**

Mme la Maire rappelle les différentes étapes qui jalonnent la démarche d'élaboration du PLUi. Elle revient sur les diverses réunions de travail, sur l'implication des élus du territoire ; et sur la décision de la conférence des maires de la CCVD de retirer la carte du potentiel agricole. Sur l'état initial de l'environnement, des erreurs et des oublis manifestent ont été relevés. Quant au diagnostic agricole mené à l'échelle communale, le groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs a listé de nombreuses anomalies. Après débat, les élus décident de donner un avis favorable au diagnostic du PLUi sous réserve que les remarques transmises soient prises en compte, et que les erreurs soulevées soient corrigées tant pour l'état initial de l'environnement que pour le diagnostic agricole. Adopté par 7 voix

## **INFORMATIONS**

Les traditionnels comptages nocturnes de faune sauvage auront lieu dans les semaines à venir en soirée des lundis et mercredis. Les services de l'Etat nous informent d'une nouvelle attaque de loup sur 2 veaux début février à Charchauve. Au niveau de la voirie, les travaux au carrefour de la RD732 et du chemin de Micallet devraient se dérouler sous huitaine. MM Deffaisse évoquent la réunion du 14/02 avec les représentantes du service de l'eau du Département et les élus de Beaufort/Gervanne, concernant la révision de la convention de rejet des eaux usées de l'antenne de Lozeron. Afin de régulariser la situation, de nouvelles modifications sont proposées, et pour dresser un état des lieux, le service de l'eau du Département incite les communes à engager un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du bassin. Le compte-rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 18/02 est présenté par M Viret. Pour ce qui est du schéma directeur d'eau potable, la réunion du 19/02, en présence du bureau d'études et du Département, a permis de planifier les dates à venir avec notamment une nouvelle journée de terrain le 10/03, puis des opérations de sectorisation en semaine 12 (les abonnés impactés par des coupures seront informés). Parmi les dates à venir, le budget du SIVOS sera à l'ordre du jour de la réunion du 24/02, et le conseil d'école de Beaufort/G se tiendra le 10/03. Afin d'organiser la tenue des scrutins des 15 et 22/03/2020, les élus sont invités à compléter les tableaux de présence correspondants. Enfin, Mme la Maire remercie chaleureusement les élus du conseil pour leur implication et leur engagement durant ces 6 années de mandat.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire, Jean-Michel DEFFAISSE

La Maire, MARTIN Béatrice

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 2020 à 19h, sous la présidence de Mme Béatrice MARTIN, Maire.

Présents : DEFFAISSE Yves - DEFFAISSE Jean-Michel - JUVENETON Pierre - MARTIN Béatrice - VIRET Loïc - XUEREF Anne-France

Pouvoir de : HARINCK Philippe à VIRET Loïc

Excusés : BOS Sébastien - HARINCK Philippe - LANTHEAUME Olivier - THOURIGNY Carole

Secrétaire de séance : DEFFAISSE Jean-Michel

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/01/2020** : adopté à l'unanimité

En début du Conseil, M Bricheux, architecte du Patrimoine, présente le diagnostic sanitaire de l'église Saint Pierre de Gigors. Les travaux sont colossaux à l'échelle de notre commune, ils sont priorisés selon les risques de dégradation, et ils feront l'objet de plusieurs tranches. La phase 1 comporte la réfection et le désamiantage des toitures, la consolidation de la voûte de la nef pour un estimatif de 406 400 € HT. Les façades extérieures, l'aménagement de l'accès PMR et la reprise de l'éclairage extérieur représentent la phase 2, pour un coût estimé à 259 900€ HT. La phase 3, évaluée à 173 000€ HT, comprend les parements intérieurs, les sols et le mobilier. L'ensemble de ces travaux peut bénéficier de subventions, les élus devront mener des démarches auprès des partenaires financeurs : le Département, la Région, l'Etat et les fondations. Mme la Maire remercie M Bricheux pour sa présentation et ouvre la séance du conseil municipal à 20h10.

### DELIBERATIONS

#### 1 -Comptes administratifs 2019

Les comptes 2019 du budget général (M14) et du budget eau-assainissement (M49) sont présentés aux élus.

Budget Commune M14 - Sur le budget général, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 34 811,18€ en investissement (dépenses réalisées : 35 242,13€ et recettes réalisées : 70 053,31€) et de 67 342,58€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 122 408,68€ et recettes réalisées : 189 751,26€). Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

Budget Eau-Assainissement M49 - Sur le budget eau et assainissement, la balance 2019 avec les excédents antérieurs montre une situation excédentaire de 51 037,14€ en investissement (dépenses réalisées : 22 182,15€ et recettes réalisées : 73 219,29€) et de 18 222,43€ en fonctionnement (dépenses réalisées : 79 692,14€ HT et recettes réalisées 97914,57 HT Adopté par 6 voix : Madame la Maire ne participant pas au vote

#### 2 - Affectation des résultats en M14

Budget Commune M14 - Le résultat de fonctionnement du budget de la Commune M14 s'élève à 67 342,58€. Il est proposé de le répartir comme suit : 24 000€ affecté en investissement, et 43 342,58€ en résultat de fonctionnement reporté. Adopté par 7 voix

Budget Eau-Assainissement M49 - Le résultat d'exploitation du budget Eau-Assainissement s'élève à 18 222,43€. Il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat en exploitation reporté. Adopté par 7 voix

#### 3 - Comptes de gestion de 2019

La conformité des écritures est constatée dans les comptes de gestion de la Trésorerie sur les budgets M14 et M49 qui sont présentés. Adopté par 7 voix

#### 4 - Budgets Primitifs 2020

Le budget général primitif 2020 s'équilibre à 153 882,58€ en fonctionnement, et à 104 803,57€ en investissement. Adopté par 7 voix.

Quant au budget Eau-Assainissement primitif 2020, il s'équilibre à 69 428,04€ HT en exploitation et à 112 986,59€ HT en investissement. Adopté par 7 voix.

## **5 – Taux des impôts 2020**

Mme la Maire rappelle que les taux communaux des impôts n'ont pas évolué depuis 2004 bien que la contribution des administrés ait progressé régulièrement. Sans prétendre rattraper l'évolution de l'inflation elle met au débat une éventuelle augmentation des impôts pour générer un produit supplémentaire dans le budget de la commune. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de modifier uniquement le taux du foncier bâti. Les taux communaux appliqués en 2020 seront : taxe d'habitation 7.03%, taxe foncière bâtie 8.20% ; taxe foncière non bâtie 70.74%. Adopté par 7 voix

## **6 – Modification simplifiée n° 1 du PLU**

Mme la Maire rappelle que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigors et Lozeron a été engagée par arrêté du Président de la Communauté de Communes (compétence PLU) en date du 23/07/2019 pour intégrer les dispositions des lois ALUR et Macron. Il s'agit d'une part, de supprimer le pastillage en zone A et N en permettant les extensions et annexes des habitations existantes dans ces mêmes zones, et d'autre part, d'identifier les activités économiques et artisanales existantes pour délimiter des STECAL. Une réunion publique présentant les évolutions du PLU a eu lieu le 22/11/2019. Le dossier présenté en CDPENAF le 12/12/2019 a nécessité des ajustements pour tenir compte des avis préconisés, et l'enquête publique s'est déroulée du 23/12/2019 au 13/01/2020. Aucune observation n'a été portée sur le registre de l'enquête. Le projet a recueilli un avis favorable de la conférence des maires du 11/02/2020 à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Après avoir exposé le dossier, Mme la Maire soumet au vote le projet de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Gigors et Lozeron. Adopté par 7 voix

## **7 – PLUi : Diagnostic et état initial de l'environnement**

Mme la Maire rappelle les différentes étapes qui jalonnent la démarche d'élaboration du PLUi. Elle revient sur les diverses réunions de travail, sur l'implication des élus du territoire ; et sur la décision de la conférence des maires de la CCVD de retirer la carte du potentiel agricole. Sur l'état initial de l'environnement, des erreurs et des oublis manifestent ont été relevés. Quant au diagnostic agricole mené à l'échelle communale, le groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs a listé de nombreuses anomalies. Après débat, les élus décident de donner un avis favorable au diagnostic du PLUi sous réserve que les remarques transmises soient prises en compte, et que les erreurs soulevées soient corrigées tant pour l'état initial de l'environnement que pour le diagnostic agricole. Adopté par 7 voix

## **INFORMATIONS**

Les traditionnels comptages nocturnes de faune sauvage auront lieu dans les semaines à venir en soirée des lundis et mercredis. Les services de l'Etat nous informent d'une nouvelle attaque de loup sur 2 veaux début février à Charchauve. Au niveau de la voirie, les travaux au carrefour de la RD732 et du chemin de Micallet devraient se dérouler sous huitaine. MM Deffaisse évoquent la réunion du 14/02 avec les représentantes du service de l'eau du Département et les élus de Beaufort/Gervanne, concernant la révision de la convention de rejet des eaux usées de l'antenne de Lozeron. Afin de régulariser la situation, de nouvelles modifications sont proposées, et pour dresser un état des lieux, le service de l'eau du Département incite les communes à engager un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du bassin. Le compte-rendu du comité de pilotage Natura 2000 du 18/02 est présenté par M Viret. Pour ce qui est du schéma directeur d'eau potable, la réunion du 19/02, en présence du bureau d'études et du Département, a permis de planifier les dates à venir avec notamment une nouvelle journée de terrain le 10/03, puis des opérations de sectorisation en semaine 12 (les abonnés impactés par des coupures seront informés). Parmi les dates à venir, le budget du SIVOS sera à l'ordre du jour de la réunion du 24/02, et le conseil d'école de Beaufort/G se tiendra le 10/03. Afin d'organiser la tenue des scrutins des 15 et 22/03/2020, les élus sont invités à compléter les tableaux de présence correspondants. Enfin, Mme la Maire remercie chaleureusement les élus du conseil pour leur implication et leur engagement durant ces 6 années de mandat.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire, Jean-Michel DEFFAISSE

La Maire, MARTIN Béatrice